



MAIRIE DE  
**L'ILE D'YEU**

DEC/CG/25/05/41

Envoyé en préfecture le 07/05/2025  
Reçu en préfecture le 07/05/2025  
Publié le  
ID : 085-218501138-20250502-DEC250541-AR



## DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

### La Maire de la Commune de l'île d'Yeu

**CONSIDERANT** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2023, donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

**CONSIDERANT** la nécessité pour les services de gendarmerie de disposer de logements afin de loger les renforts saisonniers affectés sur la Commune.

**CONSIDERANT** que la municipalité peut temporairement mettre à disposition des hébergements dans le parc communal

### DECIDE

**DE METTRE A DISPOSITION** de la Région de gendarmerie des Pays de Loire et groupement de gendarmerie départementale de la Loire Atlantique, pour les renforts basés sur la Brigade Territoriale Autonome de l'île d'Yeu, les logements suivants :

- Presbytère St Sauveur – 77 rue du Général Leclerc
  - Studio n° 7 pour la période du 12 mai au 31 août 2025 – 1 personne
  - Studios n°3, 5, 8 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 – 3 personnes
- Résidence Calypso - rue Calypso
  - 2 studios pour la période du 8 au 11 mai 2025 – 2 personnes
  - 4 studios pour la période du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025 – 4 personnes
  - 6 studios pour la période du 6 au 9 juin 2025 – 6 personnes
  - 2 studios pour la période du 17 au 18 juin 2025 – 2 personnes
  - 1 studio sur l'ensemble des périodes mentionnées ci-dessus à destination de pièce commune (dans l'attente de l'aménagement définitif des logements individuels)
  - 8 studios pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 – 8 personnes

**DE FAIRE BENEFICIER** de la gratuité de cet hébergement aux services de l'Etat  
Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'île d'Yeu, le 02/05/2025,

La maire  
Carole CHARUAU

